

**N° 2026_015****FINANCES – Budget Principal – Reprise anticipée des résultats 2025 –
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 17 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 2 mars 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Jean-Luc FOURNIER, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Éric DODET, Raymond DOUARE et Charline MARTINEAU.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 19

Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Vu l'instruction comptable M57, qui prévoit que les résultats d'un exercice doivent être affectés après leur constatation, laquelle intervient lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), autorisant la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, dans leur intégralité, sans attendre le vote du CFU ;

Vu la délibération n°2025_027 relative à la clôture du budget annexe « La Couture », dont les résultats provisoires de clôture font apparaître un solde nul en section d'investissement et un excédent de 1 320,49 € en section de fonctionnement ;

Considérant que l'approbation définitive des résultats et de leur affectation ne pourra intervenir qu'après le vote du Compte Financier Unique, par le biais d'une délibération spécifique ;

Considérant que les résultats repris sont établis sur la base des comptes provisoires arrêtés par la commune et qu'ils pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une régularisation lors de l'adoption définitive du Compte Financier Unique ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

D'AFFECTER de manière anticipée, au budget primitif 2026, les résultats de l'exercice 2025 du budget principal de la commune tels que présentés comme suit :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2025	4 099 275,50 €	4 499 662,84 €	400 387,34 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	140 088,82 €	140 088,82 €
	Résultat à affecter (excédentaire)			540 476,16 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2025	1 033 307,61 €	1 100 561,81 €	67 254,20 €
	Résultats antérieurs reportés	- 404 127,62 €	0,00 €	- 404 127,62 €
	Résultat à affecter (déficiaire)			- 336 873,42 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Restes à réaliser au 31/12/2025	Investissement	- 87 783,71 €	111 457,00 €	23 673,29 €

		Soldes
Reprise anticipée des résultats 2025	Affectation à l'investissement (compte 1068)	313 200,13 €
	Report en dépenses d'investissement (compte 001)	- 336 873,42 €
	Report en recettes de fonctionnement (compte 002)	227 276,03 €
	Report résultat excédentaire clôture budget La Couture (compte 002)	1 320,49 €
	Report total en recettes de fonctionnement (compte 002)	228 596,52 €

D'APPROUVER le report anticipé, en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté de fonctionnement), du résultat excédentaire de clôture du budget annexe « La Couture » pour un montant de 1 320,49 € ;

DE CONSTATER l'absence de report en section d'investissement lors de la clôture du budget annexe « La Couture », le résultat de cette section étant nul (0 €) ;

DE PRENDRE ACTE que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du Compte Financier Unique 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique portant affectation définitive des résultats.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

Le Maire,



Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD